

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
4 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
4 novembre 2019, à la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5

Est absent :

Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6
----------	----------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme,  
maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

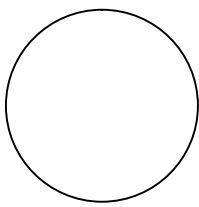
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019  
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Calendrier des séances du conseil 2020
8. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Comité de suivi municipalité aime des aînées (MADA) de La  
Mitis
10. Déclaration de la municipalité de Padoue pour l'inclusion et  
l'ouverture à la diversité
11. ASCQ : formation 21 novembre sur les pratiques de  
rétablissement
12. Autorisation dépôt RÉCIM, caserne de pompiers Price
13. Panneaux de signalisation
14. Virée au 5<sup>e</sup> rang
15. Affaires diverses :
16. Période de questions
17. Levée de la séance

01-04-11-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des  
membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



02-04-11-2019

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-04-11-2019

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

Que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 58 411.39 \$.

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un suivi avec ses conseillers et conseillères.

7. CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL

04-04-11-2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

- **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2020**, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

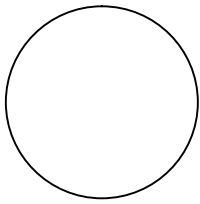
<b>13 janvier</b>	<b>3 février</b>
<b>2 mars</b>	<b>6 avril</b>
<b>4 mai</b>	<b>1 juin</b>
<b>6 juillet</b>	<b>3 août</b>
<b>8 septembre</b>	<b>5 octobre</b>
<b>2 novembre</b>	<b>7 décembre</b>

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

8. DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gilles Laflamme, maire, mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie, Lucette Algerson, messieurs Yannick Fortin, François Doré et Bertrand Caron ont tous déposé leurs intérêts pécuniaires des membres du conseil.



05-04-11-2019

9. COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉES  
(MADA) DE La Mitis

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi de La Mitis avec un mandat clair;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu.

**POUR CES MOTIFS :**

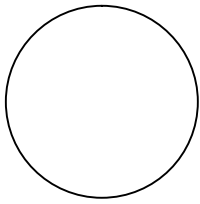
Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents d'autoriser la création du comité de suivi MADA de La Mitis composé de:

- Catherine Aubut, conseillère au développement de la MRC de La Mitis, représentante de la MRC;
- Lise Deschênes, membre du comité des usagers et représentante de la Table Vieillir en santé de La Mitis
- Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer, représentante du conseil maires de la MRC de La Mitis;
- Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, représentante du milieu;
- Nelson Bussièrès, organisateur communautaire, CISSS Bas-Saint-Laurent Installation Mitis, représentant des organismes;
- Jacques Vachon, conseiller municipal de Grand-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Yvon Morissette, conseiller municipal de Saint-Octave-de-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Manon Landry, conseillère municipale de La Rédemption et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jean-Rock Michaud, conseiller municipal de Les Hauteurs et personne responsable du dossier « aîné »;
- Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli et personne responsable du dossier « aîné »;
- Clémence Lavoie, conseillère municipale de Padoue et personne responsable du dossier « aîné »;
- André Blouin, conseiller municipal de Saint-Charles-Garnier et personne responsable du dossier « aîné »;
- Étienne Lévesque, conseiller municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jasmin Couturier, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Lepage et personne responsable du dossier « aîné »;
- Dolorès Bélanger, conseillère municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici et personne responsable du dossier « aîné »;
- René Desrosiers, conseiller municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc et personne responsable du dossier « aîné »;
- Gaston Rioux, conseiller municipal de Sainte-Luce et personne responsable du dossier « aîné »;
- 4 sièges disponibles pour les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat Métis-sur-Mer et Price.

Ce comité aura pour mandat de :

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et milieu de vie des aînés de La Mitis :

- en veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis et des plans d'action MADA locaux;



- en produisant un bilan annuel;
  - en informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.
- ADOPTÉE.

10. DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PADOUE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

06-04-11-2019

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents :  
Que la municipalité de Padoue adopte la déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.  
ADOPTÉE.

11. ASCQ : FORMATION 21 NOVEMBRE SUR LES PRATIQUES DE RÉTABLISSEMENT

07-04-11-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres du conseil :  
D'autoriser madame Line Fillion, directrice générale à suivre la formation sur les pratiques de rétablissement, le 21 novembre à Rimouski, il n'y a aucuns frais d'inscription, seulement les frais de déplacement à défrayer.  
ADOPTÉE.

12. AUTORISATION DÉPÔT RÉCIM, CASERNE POMPIER PRICE

08-04-11-2019

Considérant que la municipalité de Padoue a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Considérant que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continues de l'infrastructure visée selon les modalités figurant dans l'entente intermunicipale;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

En conséquence,

Sur une proposition de monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres du conseil présent :

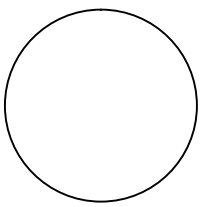
1. Que le conseil de la municipalité de Padoue :
2. Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM –Volet 2;
3. Autorise la municipalité de Price à agir comme municipalité responsable du projet;
4. Autorise Line Fillion, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec le projet.

ADOPTÉE.

13. PANNEAUX DE SIGNALISATION

09-04-11-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :  
De commander les panneaux de signalisation : Rue Gagnon, Rue Beaulieu et un 40KM secteur puisque ces panneaux ont été volés.  
ADOPTÉE.



10-04-11-2019

14. VIRÉE DU 5<sup>E</sup> RANG

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité fasse livrer des voyages de gravier pour la virée du 5<sup>e</sup> rang de Padoue.

ADOPTÉE.

15. AFFAIRES DIVERSES:

Il n'y a aucun point à ajouter.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les deux contribuables présentes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-04-11-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:48 heures.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20:00 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

\_\_\_\_\_  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés

Procès-verbal signé par Monsieur le Maire le 5 novembre 2019.